

Le Polyèdre

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2018-2019



Le Polyèdre – 4 impasse St Jean – BP 51- SEYNOD – 74602 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 69 14 57 – Fax : 04 89 12 28 13 – www.lepolyedre.fr – Siret 387 951 338 00012 – Code NAF : 9499Z

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	3
FONCTIONNEMENT	4
L'accueil de loisirs du Polyedre	4
Périodes d'ouverture.....	4
Horaires	4
Capacité d'accueil.....	4
Lieu d'accueil	4
Encadrement	4
L'accueil de tous les enfants :	5
Journée type.....	5
APPROCHE PEDAGOGIQUE	6
Etre citoyen, écoresponsable, savoir vivre ensemble.....	6
Le mieux vivre ensemble	6
La sanction.....	6
Le choix de l'enfant	8
Les activités	8
LES REPAS	9
LA SECURITE	10
Sécurité morale et affective :	10
Déplacement des groupes :	11
Les transports en commun :	11
Les véhicules de location 9 places :	11
Principes d'encadrement des groupes :	11
La trousse de secours	11
LES FAMILLES.....	12
Renforcer les liens avec les parents par une meilleure continuité éducative	12
Le temps d'accueil des familles.....	12
L'EQUIPE	14
Comportement de l'animateur	14
La cigarette :	15
Le téléphone portable :	15
Les pauses.....	15
Le matériel :	15
Conduite illicite :	16
La posture de l'animateur :	14
L'EVALUATION	17

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Polyèdre est une association de loi 1901, créée en 1974 et impulsée par le Maire de l'époque. Elle se nommait MJC de SEYNOD. En 2000, l'association a choisi de sortir de la Fédération des MJC. Après un vote des adhérents, le nouveau nom de l'association, Le Polyèdre, fut choisi.

Le Polyèdre est avant tout une association d'Animation et de Loisirs, d'éducation populaire agréée centre social. Les adhérents viennent pour pratiquer une activité régulière, inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs, participer aux sorties familles, mais aussi, l'accompagnement scolaire, les ateliers Perli-Papote (accueil enfants/parents), les après-midis mardi rencontres, ... L'ensemble des tranches d'âges sont représentées ainsi que toutes les catégories socioprofessionnelles, dont un fort pourcentage de classes moyennes.

En 2017, la naissance de la commune nouvelle d'Annecy (regroupement de 6 communes historiques dont celle de Seynod) amène l'élaboration d'un Projet Educatif Familial (PEF) pouvant se substituer au PEDT de chacune des communes. Par un travail collaboratif avec les acteurs éducatifs du territoire, ce document validé par les élus de la commune est un cadre de référence pour les partenaires et les associations à vocations sociales et éducatives.

Les valeurs et orientations du PEF correspondent à celles du Polyèdre énoncées dans son projet éducatif.

Les objectifs éducatifs de l'accueil de loisirs sont les suivants :

- *L'éveil de l'enfant et du jeune :*
 - Aiguiser la curiosité et l'imaginaire
 - Développer l'ouverture sur l'association et le monde extérieur
 - Favoriser la participation des enfants et des jeunes
 - Découvrir au sens le plus large possible, par des animations variées et des propositions de création
- *L'enfant libre, autonome :*
 - Respecter le rythme de l'enfant sur son temps de loisirs
 - Développer l'autonomie, la participation et le choix
 - S'adapter à lui et l'écouter
 - Développer son sens de l'organisation, d'analyse, de synthèse et de gestion du temps et de l'espace
- *L'échange et l'égalité :*
 - Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence
 - Lutter contre toutes les formes de discrimination
 - Responsabiliser les plus grands par rapport aux plus jeunes
 - Faire respecter les règles de vie en collectivité
- *La solidarité*
 - L'entraide mutuelle
 - Le partage

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs du Polyedre

Périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire. Les inscriptions sont réparties en 3 périodes :

- Du 05 septembre 2018 au 19 décembre 2018 (soit 14 mercredis)
- Du 09 janvier 2019 au 27 mars 2019 (soit 10 mercredis)
- Du 03 avril 2019 au 3 juillet 2019 (soit 10 mercredis)

Avec des inscriptions possibles à la journée ou après-midi (repas et ramassage scolaire compris).

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert à la semaine 5 jours ou 4 jours (sans le mercredi) :

- Octobre : du 22 octobre au 2 novembre 2018 soit 9 jours
- Fin d'année : du 2 au 4 janvier 2019 soit 3 jours
- Février : du 18 février au 1^{er} mars 2019 soit 10 jours
- Avril : du 15 au 26 avril 2019 soit 9 jours
- Été : du 8 juillet au 30 août 2019 soit 39 jours

Horaires

Les enfants arrivent entre 8h00 et 9h00. Les parents ont la possibilité de venir récupérer leurs enfants entre 17h00 et 18h00.

En dehors de ces temps, la responsable du centre de loisirs doit en être informée. Une fiche de sortie/décharge est signée par la famille.

Capacité d'accueil

Durant les mercredis et les vacances scolaires au maximum l'accueil de loisirs :

- 48 enfants entre 3/5 ans
- 36 enfants entre 6/7 ans
- 24 enfants entre 8/9 ans
- 36 jeunes (10/15 ans)

Lieu d'accueil

L'accueil de loisirs, lors de ces temps de présence, a accès à l'intégralité du rez-de-chaussée ainsi qu'à la salle « Malaz » au 1^{er} étage et à la salle « regains » au 2^{ème} étage.

Lors de l'été, l'accueil de loisirs est divisé en deux parties. Les jeunes (10-15ans) restent au Polyèdre, tandis que les enfants occupent la maison de Malaz mise à disposition par la ville.

Encadrement

L'encadrement des enfants est soumis aux quotas réglementaires Accueil Collectif de Mineurs sous contrôle de la DDCS 74 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

En moyenne l'équipe est constituée de 11 animateurs en fonction du nombre d'inscrits.

Perspectives de changement à prendre en compte : Le plan Mercredi est à l'étude sur la commune d'Annecy, les quotas d'encadrement pourront être actualisés en fonction de la réglementation ;

L'accueil de tous les enfants

Les enfants ayant un problème de santé, régimes alimentaires, obligation culturelle, religieuse ou porteur d'handicap, seront acceptés dans la structure en tenant compte des moyens humains, compétences et matériel (accessibilité aux salles, transport, éducateur, protocole, ...). Cependant des moyens peuvent être mis en place pour aider ceux-ci dans la limite du possible (partenariat et conventions avec professionnels peuvent être envisagés).

Journée type

Horaire	Contenu-Description
8h-9h	Accueil des enfants
9h-11h45	Activités
11h45-13h30	Départ des groupes pour le déjeuner (à distance à l'école de proximité) puis déjeuner au self
13h30-14h	Temps calme et individuel
14h-14h15	Activités de loisirs, sportives, manuelles, scientifiques, sorties, jeux libres...
16H15-16h30	Gouter et bilan avec les enfants
17H-18h	Départ échelonné des enfants
18h-18h30	Réunion d'équipe

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Etre citoyen, écoresponsable, savoir vivre ensemble.

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Développer la notion de coopération
- Développer la confiance en soi et en l'autre
- Favoriser l'entre-aide
- Sensibiliser les enfants une attitude citoyenne, écoresponsable
- S'approprier les espaces proches de son environnement
- Respecter son environnement, les publics, ...

Ainsi, dans des temps informels sensibilisation des enfants aux gestes simples de la vie quotidienne
Quelques exemples :

- Instaurer des habitudes/réflexes pour :
 - Partir d'un espace (laver mains, tirer la chasse d'eau, ...)
 - Quitter une salle
- Construire une mise en place de déplacement :
 - Respecter les signalisations
 - Marcher tranquillement
 - Demander aux enfants d'attendre à un point
 - Les faire regarder avant de traverser
 - Attendre avant de traverser
- Sensibiliser à l'utilisation des locaux avec une mise en avant de l'utilisation de l'eau, de l'électricité, ... (protection de l'environnement)
- Respect des règles de vie à l'Accueil de loisirs ou sur l'espace public

Ainsi l'enfant acquerra à son rythme de l'autonomie et des habitudes de citoyen.

Une mise en place de projets spécifiques pour appuyer les objectifs :

- Participation à la semaine du développement durable / économie sociale et solidaire
- Projet avec le SILA.....

Toutes les tranches d'âges sont concernées et leur participation sera adaptée.

Le mieux vivre ensemble

Le groupe débattrà des règles à mettre en application sur chaque période. Les règles pourront évoluer selon les besoins. Lors de la création de celles-ci, l'équipe mettra un point d'honneur à communiquer, de manière positive (ne court pas = marche calmement).

La sanction

La sanction permet d'assurer la SECURITE. La sanction doit avoir une finalité éducative afin que celle-ci soit structurante.

Ainsi, la sanction devra toujours :

- Etre pensée à l'avance si l'enfant ou le jeune a dérogé aux règles instaurées
- **Etre proportionnée et accomplie dans l'instant présent**
- Prévoir ce qui se passe si elle n'est pas respectée
- Etre individuelle
- Etre basée sur des faits, des observations réelles et surtout pas sur des opinions ou encore des jugements personnels
- Comporter une alternative : au lieu de punir, rechercher au contraire à valoriser l'enfant ou le jeune en le rendant davantage responsable, lorsque cela est possible.
- La sanction doit rendre réparation.

Il faut garder à l'esprit qu'aux yeux des enfants et des jeunes, seule une sanction justifiée est légitime.

« Nous ne considérons pas qu'un enfant soit discipliné quand ses professeurs ont réussi à le rendre aussi silencieux qu'un muet et aussi immobile qu'un paralysé. Un tel individu n'est pas disciple mais annihilé : rendre inutile quelqu'un). Nous disons d'un individu qu'il est discipliné quand il est maître de lui-même et qu'il est capable de contrôler sa conduite dans les occasions où il faut suivre des règles » Maria Montessori

Le choix de l'enfant

- Permet à l'enfant de se positionner et de choisir entre différentes activités
- Permet la prise d'initiative, la prise de décision
- Permet à l'enfant d'exprimer ses envies et de participer à la mise en place de l'activité
- Permet d'être acteur de ses vacances et/ou temps périscolaires
- Permet de trouver sa place au sein du groupe

L'enfant est acteur pour sa participation ou non aux activités. Cependant, dans tous les cas, il reste intégré au groupe.

Les activités

L'activité a une part entière dans la vie de l'Accueil de Loisirs car c'est support au service des objectifs. Elle doit être adaptée à l'enfant en prenant en compte, ses envies, ses besoins, ses capacités. Sur divers temps, les enfants ont le choix de leurs activités ils peuvent en être acteur et/ou initiateur.

L'offre d'activité doit être variée afin de permettre un vrai choix. Elles seront de nature Sportives, manuelles, scientifiques, artistiques, libres, sorties...

Les enfants ont le choix d'intégrer une activité ou en proposer une, il s'engage pour l'activité choisie. L'enfant pourra formuler une demande pour modifier son choix si celui-ci ne correspond pas à ses attentes (ambiance, nature de l'activité, rythmes, ...). L'équipe d'animation évaluera la recevabilité de cette demande au regard des conditions d'organisation et de vie avec le groupe.

LES REPAS

Dans la journée de l'Accueil de Loisirs, deux temps de repas sont partagés :

- Le déjeuner en sous-traitance à une société de restauration scolaire
- Le goûter fourni par nos soins

Le déjeuner :

Il se déroule sous forme de self : Ainsi l'enfant a le choix entre plusieurs plats en fonction des propositions.

L'animateur a un rôle d'aide à la construction du plateau avec un regard sur l'équilibre alimentaire.

- Le repas sont construits conformément aux recommandations nutritionnelles du GEMRCN¹

Sur demande, les enfants peuvent être resservis, les animateurs seront vigilants sur le contenu (une seule ration de dessert ou protéine en plus, illimité en fruits et légumes).

Aucune collation n'est proposée le matin.

Le goûter :

L'Accueil de Loisirs propose un goûter en fin d'après-midi.

Il est composé d'un fruit soit frais, en compote, en jus et d'un apport en glucides lent (Pain, Brioche...)

L'eau est à volonté

Le goûter est également un temps d'animation où l'enfant, sous forme de volontariat, participe à sa préparation ou à l'achat des denrées. C'est aussi un temps éducatif qui permet de donner de bonnes habitudes, faire connaître de nouvelles saveurs...

¹ Le GEMRCN "Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition" est, depuis sa première version en 1999, un guide pratique concernant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective sociale.

LA SECURITE

Sécurité morale et affective :

L'animateur doit faire preuve de bon sens et être à l'écoute de son public dans la bienveillance. L'enfant doit être considéré comme une personne à part entière avec des besoins, des envies, des émotions, ... Tenir compte des besoins de l'enfant, c'est lui assurer une sécurité physique et affective. Cela passe par :

Sur le plan affectif et moral :

- Une équipe stable
- Les animateurs sont des exemples pour les enfants, ils doivent agir comme tel, donner des repères et des limites à l'enfant
- Eviter de mettre l'enfant en situation d'échec
- Faire en sorte qu'il ne se sente jamais écarté du groupe, mis à l'écart (sauf si l'enfant le souhaite)
- L'enfant ne doit jamais se sentir ou être humilié

Sur le plan physique :

- Proposer des activités adaptées aux tranches d'âges (simples, pas trop longues, ...)
- Etre à l'écoute de l'enfant et attentif à son comportement (fatigue, maux divers, mise à l'écart, ...)
- Rappeler les règles de sécurité avant chaque sortie
- Pour les déplacements extérieurs, les enfants porteront un dossard et seront encadrés par un animateur devant et un animateur derrière. Les autres animateurs se répartiront en fonction des besoins.
- Faire attention lors de manipulation des ustensiles (ex : ciseaux) et les ranger dès la fin de l'activité.
- Consulter la liste des recommandations (allergies, alimentations, ...)
- Prendre soin que chaque enfant ait une casquette par beau temps, sans oublier la crème solaire.

Rôle de l'équipe et attendus :

- Toujours avoir la liste des enfants avec soi
- Bloquer la circulation lors de la traversée en ayant un œil sur les enfants mais avoir conscience de la situation derrière soi
- Compter les enfants : chaque animateur doit savoir le nombre d'enfants présents
- Remplir le tableau à chaque sortie (salle animation)
- Avoir sur soi : la liste de présence :
 - Une trousse à pharmacie
 - Un téléphone
 - De l'eau
 - Un gilet jaune
- Etre vigilant sur le nombre d'animateurs assurant l'accompagnement selon la réglementation en vigueur
- En sortie et en activité, l'animateur doit être en possession de l'ensemble des numéros indispensables (directeur, Accueil, pompier, ...) et avoir le listing complet de son groupe avec les fiches sanitaires de chaque enfant.

- La fiche de sortie est obligatoire. Elle sert à savoir où se trouvent les groupes pour l'équipe de direction. A remplir ABSOLUMENT avant chaque départ. Elle est à disposition sur le mur d'information.

Déplacement des groupes :

Les transports en commun :

Un animateur doit être présent en premier pour faciliter l'installation. Certaines places sont interdites aux enfants (4 places devant, 2 à l'issue de secours et en face de celle-ci)

Compter les enfants en montant et descendant. Les regrouper le plus possible. Les temps de trajet ne sont pas des temps de pause. On ne dort pas ! Les animateurs se répartissent dans l'intégralité de celui-ci. Ils veilleront au comportement des enfants.

Lors des ramassages scolaires sur les différentes écoles, les animateurs doivent savoir au fur et à mesure le nombre d'enfants présent avec eux.

Les véhicules de location 9 places :

Les animateurs avec plus de deux ans de permis sont aptes à conduire les véhicules du Polyèdre. L'animateur doit se renseigner au préalable de l'itinéraire à suivre.

Les animateurs ou tout autre conducteur se portent garant du port de la ceinture de sécurité pour lui et pour tous les autres membres présents dans le véhicule. Ainsi que le respect des règles de sécurité routière.

A chaque fois qu'un animateur utilisera les véhicules, il notera sur la feuille de renseignements le kilométrage du camion, le lieu où il se rend, et les kilomètres retour. Chaque camion possédera une trousse avec les papiers du véhicule, sa feuille de renseignements, les clefs, un disque de stationnement, un constat à l'amiable...

Principes d'encadrement des groupes :

Chaque groupe est constitué de deux animateurs en tenant compte de la réglementation en vigueur en termes de taux d'encadrement. Entre autres :

- Le comptage des enfants se fera régulièrement
- L'animateur est responsable de son groupe. Lorsque nous engageons un prestataire, il doit évaluer les dangers éventuels et retirer son groupe de l'activité s'il pense que la sécurité est compromise ou si l'activité n'est pas adaptée
- Un enfant ne doit jamais se retrouver seul
- Lors du temps d'accueil du soir, les animateurs doivent avoir la liste des enfants ainsi que la liste des personnes ayant le droit de les récupérer et ainsi vérifier les départs

La trousse de secours

- Chaque groupe aura une trousse à pharmacie à sa disposition, à vérifier régulièrement, où l'animateur devra noter la date, l'heure, le nom et prénom de l'enfant et quel soin il lui a fait pendant la journée.
- Toujours porter des gants à usage unique en cas de blessures ou de change
- Aucun médicament ne sera administré sauf par la direction qui aura l'ordonnance du médecin

LES FAMILLES.

Renforcer les liens avec les parents par une meilleure continuité éducative

Objectifs:

- Favoriser l'implication des familles dans des projets par l'organisation de temps forts
- Proposer des temps d'échange informels permettant la relation (accueil, café, ...)

Le lien avec les familles/parents est incontournable pour l'enfant.

La posture de l'animateur, lors des temps d'accueil (matin, soir, temps fort) doit être bienveillante envers l'enfant et le parent. Nous devons être à leur écoute.

D'autre part, il est nécessaire d'en référer à la responsable du centre, si un « reproche » doit être fait aux parents par rapport à l'enfant.

Les remarques doivent être justifiées et fondées et sans jugement.

Des temps de participation de toute nature sont ouverts aux parents :

- Invitation au spectacle, goûters, ...
- Expositions
- Participation aux jeux

Les parents s'adressent à la directrice de l'Accueil de Loisirs pour toute demande (informations, organisation, confidentialité, ...) informelle ou autres.

Les divers constats faits par l'équipe d'animation sont transmis à la famille par la responsable de l'Accueil de Loisirs.

En cas de besoin, les parents ont la possibilité de communiquer par le biais du téléphone du centre de Loisirs ou par @-mail.

Le temps d'accueil des familles

Accueillir, c'est recevoir favorablement quelqu'un. Les lieux doivent donc être aménagés, agréables et avec des animateurs disponibles. Il est souhaitable que le temps d'accueil soit animé à tour de rôle pour que les familles connaissent l'ensemble de l'équipe d'animation.

Le cahier de liaison, présent à chaque instant à l'accueil, permet de communiquer les diverses informations des parents aux animateurs et vice et versa.

Se présenter, connaître le programme pour répondre aux questions, faire une petite visite rapide avec la famille, orienter l'enfant vers un jeu :

Faire en sorte que l'enfant soit mis dans l'ambiance de la semaine. Vérifier que l'enfant ait tout ce qu'il faut (sac à dos complet : gourde, lunettes de soleil, casquette, change, vêtement de pluie).

Pour les petits, on demande aux parents si l'enfant fait la sieste ou pas.

Ces moments permettent à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et l'équipe d'animateurs. Il a la possibilité de choisir entre diverses activités : lire, dessiner, discuter, jouer ne rien faire.

L'animateur est disponible, à l'écoute de chaque enfant et parent, afin de permettre un accueil individualisé.

Un panneau d'affichage est à disposition des familles avec :

- Les programmes d'activités
- Les menus
- Les informations diverses (invitation, spectacle, carnaval ...).

Dans le cadre de l'agrément centre social délivrée par la CAF de Haute –Savoie, la référente famille du Polyèdre est une personne ressource pour les familles et peut être amenée à accompagner les familles si celles-ci le souhaitent dans l'objectif de favoriser au mieux les conditions d'accueil de l'enfant.

L'EQUIPE

Comportement de l'animateur

L'animateur est un « modèle » pour l'enfant. Il doit :

- Se comporter en tant que tel. En faisant attention au vocabulaire et à son comportement général.
- Veiller à ne pas faire ce qui est interdit aux enfants.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée.
- Savoir se contenir. Aucune tension ou altercation entre les membres de l'équipe d'animation ne devra être ressentie par les enfants et les parents.

La posture de l'animateur :

Il a pour fonction principale :

- L'accueil des enfants et des familles
- L'animation des différents moments de la journée des enfants et des jeunes
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement
- La vérification du bon état de fonctionnement du matériel utile à leurs animations. En cas de dégradations constatées, faire remonter l'information au directeur.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants et jeunes.
- Il est garant du respect des locaux, du matériel ainsi que de l'application des règles de vie.
- Il s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique
- Il s'engage à mettre en œuvre les projets d'activités définis en équipe
- Il adapte des animations aux différents groupes d'âges.
- Il participe aux réunions : préparation, évaluation, bilan
-

L'animateur et l'enfant :

L'animateur doit s'adapter aux différents besoins de l'enfant ou du jeune. Il doit avoir un minimum de connaissances sur l'enfant ou le jeune, mais aussi être présent, disponible et à l'écoute. Il doit être prêt à répondre aux différentes sollicitations, à communiquer, à aider, à accompagner, mais sans jamais substituer à l'enfant ou le jeune. Il ne s'agit pas de s'enfermer sur les choses que l'on sait faire mais élargir ses compétences en fonction de ce que souhaiterait l'enfant ou le jeune.

L'animateur définira clairement son statut par rapport aux enfants et aux jeunes.

L'animateur et motivation :

L'animateur est la première source de motivation pour les enfants et les jeunes. Un animateur qui s'investit fera passer, bien plus facilement, sa pédagogie auprès des enfants et des jeunes. L'animateur donnera des encouragements et des remarques positives aux enfants.

L'animateur et l'adaptabilité :

Les enfants sont demandeurs de nouveauté et se lassent vite d'une situation qui n'évolue pas. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs demande à chaque animateur une capacité d'adaptation, en fonction de la demande des enfants et des jeunes.

L'animateur et la sécurité :

L'animateur est garant de la sécurité physique et affective de l'enfant. L'enfant pourra prendre plaisir et s'épanouir dans les activités proposées s'il se sent en sécurité. L'animateur veillera à faire respecter les règles de vie.

L'animateur et le directeur :

L'animateur adhère au projet pédagogique et s'engage à avoir, dans tout ce qu'il entreprend, une action cohérente par rapport aux objectifs. L'animateur doit savoir se remettre en cause et ne pas hésiter à interroger son directeur ou ses collègues pour leur demander conseil.

L'animateur et l'équipe pédagogique :

L'animateur doit faire preuve de maturité et d'initiative. Il est indispensable que chaque animateur s'intègre au groupe et contribue aux tâches matérielles et à l'organisation des journées. L'équipe doit être cohérente dans son comportement et dans ses propos.

Les expériences et le statut de chacun sont différents. L'animateur doit avoir une ouverture d'esprit afin de favoriser la tolérance et l'écoute d'autrui. Le respect implique que l'individu reste fidèle aux exigences du groupe et que le groupe ne porte pas atteinte à l'individu.

L'animateur et les activités :

Proposer une activité c'est répondre à plusieurs questions :

- Est ce que l'activité répond aux besoins des enfants ?
- Est ce que je maîtrise suffisamment bien l'activité pour la mener à terme ?
- Est-elle cohérente par rapport au thème proposé ou au projet pédagogique ?
- Quel est le but de l'activité ?
- Quel est le message et/ou la pratique que l'on veut transmettre ?
- Dispose-t-on des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre ?
- Peut-on l'organiser tout en respectant la législation ?
-

L'animateur doit être capable d'animer des activités variées et adaptées aux besoins et à l'âge des enfants et jeunes. Les activités doivent être préparées afin d'éviter les changements de programme de dernière minute, préjudiciables à la qualité des animations proposées. Cependant, nous devons tenir compte des intempéries possibles et pouvoir proposer des animations de substitution.

La cigarette :

Conformément à la loi, il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et dans l'enceinte de la structure. L'animateur pourra prendre une pause planifiée en dehors des temps d'activités, en accord avec son collègue, si cela ne pose pas de souci de sécurité.

Le téléphone portable :

L'utilisation exceptionnelle pour une raison professionnelle uniquement :

- Joindre la responsable
- Joindre ses collègues

Dans aucun cas, il doit être utilisé de manière personnelle ou donner aux enfants pour de la distraction.

Les pauses

Elle s'effectuera après le repas lors du temps calme, d'une durée maximum de 20 minutes. Elle sera prise de telle façon que l'encadrement des enfants soit assuré par la moitié de l'équipe d'animation (faire appel à la Directrice si nécessaire)

Le matériel :

Chacun est responsable du matériel qu'il utilise, en assure le nettoyage et le range à sa place. Il doit signaler tout incident matériel ou dégradation survenue qu'il en soit responsable ou pas.

Le rangement est une affaire de tous !

Conduite illicite :

Il est interdit de boire de l'alcool pendant la journée, ou d'arriver au centre en état d'ébriété. Toutes substances illicites sont interdites par la loi et donc interdites au centre de loisirs.

L'EVALUATION

Les différents objectifs pédagogiques visés à destination des enfants sont évalués tout au long de la saison par l'équipe d'animateur lors de réunions. Les parents évaluent le projet lors des temps d'accueil avec l'équipe d'animation.

C'est lors de ces rencontres que le projet est réajusté selon les besoins.

Le comportement de l'enfant, son ressenti dans le groupe, son implication permet d'évaluer nos objectifs.

Des fiches projets et actions illustrant ce projet seront annexées au fur et à mesure de leurs réalisations. Celle-ci ont pour but de visualiser concrètement notre projet.

Fait à ANNECY-SEYNOD

Sandy DURET

Directrice de l'accueil de loisirs du Polyèdre